



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 87058

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 dite loi pénitentiaire. En effet, il semblerait que le décret prévu par le I de l'article 84 de ladite loi n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le décret prévu par l'article 84-1 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 dite loi pénitentiaire est paru le 27 octobre 2010. Il s'agit du décret n° 2010-1276 relatif aux procédures simplifiées d'aménagement des peines et à diverses dispositions concernant l'application des peines. La parution de ce décret a été accompagnée d'une circulaire d'application (JUSD1028753C) diffusée par la chancellerie, le 10 novembre 2010.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87058

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9426

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 265